

187

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 187 13 juillet 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc

Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1972 : 15 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1

Tél. 021 / 22 69 10

CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Michel Sudan

Une bataille pour Louis Ruchonnet

Il y a un certain mépris des acquis passés dans cet avertissement infligé au père Pfürtner par ses supérieurs de Rome ; un avertissement ou plutôt un ordre : la rétractation ou l'abandon de sa chaire à l'Université de Fribourg. Quelle bataille aurait menée Ruchonnet, il y a plus de quatre-vingts ans, contre une telle immixtion dans le ménage interne d'une université suisse !

Aujourd'hui la mesure surprend, impressionne par sa soudaineté et l'accent autoritaire qui transparaît. C'est que l'atmosphère était à la détente. Le Kulturkampf s'était estompé et la collaboration Eglise catholique-Etat avait trouvé des bases solides. Le statut catholique (garanti par une convention signée avec les évêques suisses), dont l'Université de Fribourg est la seule à bénéficier dans notre pays, n'a pas compromis l'aide de la Confédération qui participe pour plus d'un tiers au budget global de l'établissement.

Reflet d'un malaise plus profond ? Toutes les parties semblent prises à contre-pied par la menace qui plane sur l'auteur des « Douze thèses sur l'éthique sexuelle ». La conférence des évêques suisses (136^e assemblée à Einsiedeln), qui s'était bien gardée de rompre les ponts avec le père Pfürtner ; l'Université de Fribourg, où les thèses du professeur ordinaire (depuis 1966) étaient admises généralement comme base de discussion ; le Conseil d'Etat fribourgeois qui, décidé à maintenir l'autonomie de la Haute Ecole des bords de la Sarine, serait impuissant devant un changement du statut religieux du dominicain contesté ; jusqu'au supérieur général des dominicains, le père A. Fernandez, dont l'attitude avait paru beaucoup plus conciliante au début de l'année, lors de sa visite aux membres suisses de l'ordre.

Il faut imaginer donc une intervention directe à Rome, dans le prolongement des incidents récents à l'Université de Fribourg ; serait-ce un contre-coup des difficultés du père Mehrle, dont les opinions conservatrices étaient connues, avec les

autorités universitaires fribourgeoises, et qui se soldèrent par une mise en congé provisoire ? A l'époque de la conférence du père Pfürtner à Berne, conférence qui est à l'origine des événements actuels, une même ligne directe avec Rome avait fonctionné, court-circuitant une procédure d'enquête engagée par l'évêque bâlois, pourtant concerné au premier chef par des événements survenus dans son diocèse. D'où la procédure extraordinaire engagée contre le père Pfürtner et qui équivalait à une condamnation sans appel.

La responsabilité de Mgr Mamie paraît très engagée dans cette initiative pour le moins maladroite au moment où sont mis en question les articles dits confessionnels : on ne manquera pas de projeter sur ces démêlés entre dominicains des préjugés tenaces contre les jésuites et la polémique au sujet de la convention entre l'Etat et l'Ordre des dominicains, qui confère à ce dernier le pouvoir de proposer les professeurs de la Faculté de théologie, sera ravivée d'autant.

Alors qu'il ne reste en réalité que la protection du droit fédéral au père Pfürtner (qui pourrait recourir au Tribunal fédéral en se fondant sur la liberté personnelle, la liberté de croyance, la liberté d'enseigner et l'interdiction de l'arbitraire, voir DP 168), alors que les éléments novateurs de l'Eglise semblent en difficulté en Suisse (qu'il s'agisse des signataires du manifeste des 32 ou par exemple des rédacteurs des Neue Zürcher Nachrichten mis au pas au gré d'une fusion avec la très orthodoxe et saint-galloise Ostschweiz), des principes doivent être fermement défendus. Il est anormal que le Rectorat de l'Université de Fribourg, le Conseil d'Etat et les autorités fédérales puissent être placés dans une situation de fait accompli où ni la liberté académique, ni la liberté de recherche ne trouvent leur compte. La résorption de cette crise passe sans doute par une meilleure, voire une nouvelle définition des liens entre l'Université fribourgeoise et la Faculté de théologie et leurs partenaires.

Présence civique

L'hebdomadaire des travailleurs italiens en Belgique *Sole d'Italia* a établi une statistique détaillée des Italiens domiciliés hors d'Italie qui ont accompli leur devoir civique les 7 et 9 mai 1972. Il y en a eu 188 609, dont 180 431 venus d'Europe et 8178 d'ailleurs. Ceux venus d'Europe représentaient le 22,3 % des électeurs ayant maintenu leur inscription dans les registres électoraux. Une grosse majorité de ces électeurs venaient de Suisse (105 471), mais leur nombre est en diminution par rapport aux élections de 1968 (124 671). L'Allemagne a fourni aussi un contingent important d'électeurs (44 610).

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Un été mouvementé

Ici, régulièrement, un bilan de la presse hebdomadaire en Suisse allemande, qui doit mettre en évidence les pôles d'intérêt d'actualité outre-Sarine.

Die Weltwoche n'est pas étonnée de l'initiative Schwarzenbach N° 2, mais n'y accorde que quelques lignes, puisqu'elle avait traité le sujet la semaine précédente.

L'interview de la semaine a été accordée par le professeur Jacques Freymond et se rapporte aux pourparlers de la Suisse avec la C.E.E. Elle paraît sous le titre : « Nous sommes et restons des pragmatiques ».

En pages économiques, le président de la bourse de Zurich, M. Hans Vontobel, conclut une interview en indiquant qu'il avait considéré les cours des actions suisses comme élevés, de sorte que la baisse récente n'est pas due seulement à l'interdiction d'achats décrétée envers les étrangers.

L'écrivain de langue allemande Hans Habe illustre la page de titre du *Sonntags-Journal*. Cet habitué d'Ascona qui n'aime pas les socialistes n'est pas aimé de la gauche.

Regrettons que la chronique « Bern vertraulich » (confidentiel de Berne) soit réduite de moitié, car elle était toujours intéressante. Rien à en tirer cette semaine.

Le parlement suisse doit-il devenir professionnel ? Un article documenté démontre que les parlementaires sont trop chargés par leur mandat pour continuer à être des amateurs. Peut-on

maintenir la formule du parlement de milice en prévoyant une semaine de session chaque mois ? C'est l'un des nombreux problèmes abordés.

A noter encore, des comparaisons avec l'Irlande du Nord, à propos des nouveaux attentats dans le Jura ; dans les portraits en une colonne, celui du président de la Confédération présenté comme l'homme fort du Conseil fédéral.

Les mesures dirigistes du Conseil fédéral font enfin l'objet d'un long article : que la Suisse libérale en soit arrivée là est considéré généralement comme l'indice du sérieux de la situation.

ONZE SEMAINES AVANT DE REFUSER L'EXPORTATION D'ARMES

Le spectre des licenciements

Chaque semaine, sous cette rubrique, et jusqu'au 24 septembre, date présumée de la votation populaire sur l'initiative prévoyant l'interdiction de l'exportation d'armes, nous examinerons la pertinence d'un argument des adversaires de l'initiative, ou défendrons une des thèses qui plaident pour le refus de l'exportation d'armes.

Aujourd'hui, cet argument souvent avancé : Interdire les exportations d'armes, c'est restreindre la production au marché intérieur ; des licenciements seront donc inévitables.

Ce qu'il faut savoir.

A part une petite fabrique d'explosifs qui travaille uniquement pour la Suisse, aucune industrie dans notre pays ne produit uniquement des armes. Chez Bührle par exemple, la production de matériel de guerre ne représente qu'un tiers environ de la capacité de production. Après la guerre, cette production s'élevait encore à 50 %.

Dans ces industries mixtes — armement et production civile — la tendance est à la diminu-

tion du secteur militaire. Une accélération du mouvement de reconversion vers la production civile est tout à fait possible, d'autant plus que le matériel de guerre ne représente que 0,8 % de nos exportations.

Il est paradoxal d'entendre le patronat de la métallurgie exprimer des craintes à ce sujet alors que les industriels ne cessent de parler des nécessaires restructurations des entreprises. Restructurations qui permettent à ce même patronat les licenciements fréquents que nous avons connus ces derniers mois. Ce n'est que lorsqu'il s'agit d'interdire les exportations d'armes que les dirigeants de l'économie sont soudainement soucieux du sort des ouvriers.

En fait, les adversaires de l'initiative dramatisent la situation. En privé, des cadres supérieurs de Bührle concédaient lors d'un colloque à Lenzbourg qu'il n'y avait aucun problème d'emploi à craindre. L'étude prévisionnelle du professeur Kneschaurek est là pour confirmer cette opinion : jusqu'à la fin de ce siècle, la Suisse connaîtra un fort sur-emploi.

Génocide au Bangla-Desh: les leçons d'une tragédie

Ci-dessous la lettre d'un lecteur (anonyme dans nos colonnes selon son vœu) à propos du texte publié dans DP 185 au sujet du massacre des Biharis au Bangla-Desh. Nous soulignons que l'attitude de Pie XII pendant la dernière guerre pourrait servir de point de repère pour une réflexion sur l'attitude de la Croix-Rouge à Dacca et la passivité de l'opinion face à cette tragédie.

La référence à l'attitude de Pie XII pendant la guerre ne me paraît pas pertinente ; Pie XII n'avait rien d'autre à faire, ne pouvait rien faire d'autre que d'élever la voix. Au Bangla-Desh, le CICR peut encore essayer par sa présence d'amener le gouvernement à changer d'attitude. Mais il évite autant que possible de faire figure d'accusateur public. Le CICR proteste auprès des responsables. A d'autres de soulever l'indignation de l'opinion. Combien de journalistes auraient pu, avant même le Dr Junod, tenter de rendre compte de la situation ? S'ils ne l'ont pas fait, c'est, peut-être, par sympathie pour le nouveau pays, mais surtout parce que le Bangla-Desh ne paie plus. Depuis que l'Inde a remporté la victoire, maintenant que le Bangla-Desh est né, on peut tirer l'échelle et baisser le rideau : la représentation est terminée. Qui voudrait troubler ce « happy end » ? On a eu sa ration d'émotion. Ce qui se passe en coulisses après les derniers applaudissements n'intéresse personne. Le CICR peut bien grimper sur scène, dire « hep, c'est pas fini ! ». Mais à quoi bon rouvrir le rideau sur une salle vide ? Ça n'aurait pour seul résultat que de lui attirer la colère des acteurs. Et pourquoi, à propos, le Pakistanais Bhutto n'en parle-t-il pas davantage de ces Biharis ? Pourquoi résiste-t-il à cette tentation ? Serait-ce qu'il aurait peur de s'ériger en protecteur naturel des gens qui continuent à se réclamer de leur citoyenneté pakistanaise ? On pourrait creuser de ce côté...

Les Biharis sont des indésirables sans avenir dans le sous-continent tout entier. Personne ne fait mine de vouloir faire la guerre pour eux. Aucun « suspense » en perspective de ce côté. D'où le peu d'écho suscité par les déclarations du Dr Junod. Et si l'on veut tirer une leçon de cette indifférence, il ne faut pas chercher sa morale du côté du CICR, mais dans l'opinion. L'intérêt que cette dernière éprouve soudain pour un peuple opprimé — et inconnu — ne dérive pas réellement de sentiments humanitaires, mais d'un goût prononcé pour le spectaculaire. Et la lente souffrance des Biharis ne l'est pas. Qu'ils crèvent donc !

« Une affaire à ne pas suivre. » On a tout dit.

Sauf pour le CICR qui peut encore et doit tout essayer, non pas en agitant inutilement les bras, mais en agissant inlassablement sur place. Le fait-il ? A-t-il tout tenté pour garder le maximum de leviers à sa disposition ? Quelle est la responsabilité de la Ligue dans l'impuissance où semble aujourd'hui se trouver la Croix-Rouge internationale au Bangla-Desh ? Telles sont les véritables questions qu'il faut se poser par rapport à la Croix-Rouge et à son intervention à Dacca.

Et l'on verrait peut-être derrière la légèreté des uns et la pusillanimité des autres, apparaître des problèmes structurels d'une importance fondamentale pour la survie de l'idéal Croix-Rouge en général et pour celle du CICR en particulier. Une affaire à suivre.

A nos lecteurs

Le prochain numéro de *Domaine Public* paraîtra le 27 juillet. Nous sautons donc à pieds joints une semaine, comme annoncé il y a peu.

Le temps de souffler un peu pendant ces mois d'été, le temps de faire le point aussi avant les redoutables échéances de la rentrée.

PRESSE

Les plus grands

Le revue suisse de marketing et communication *Werbung - Publicité* 72 publie dans son numéro de juin 1972 un tableau comparatif des tirages des dix principaux quotidiens suisses en 1962 et à fin 1971. D'où le classement suivant :

1971	1962	Titre
1	2	<i>Blick</i>
2	1	<i>Tages-Anzeiger</i>
3	3	<i>24 Heures (FAL)</i>
4	4	<i>Neue Zürcher Zeitung</i>
5	5	<i>National-Zeitung</i>
6	7	<i>La Suisse</i>
7	—	<i>AZ Ring</i>
8	6	<i>La Tribune de Genève</i>
9	9	<i>Tribune de Lausanne - Le Matin</i>
10	10	<i>Luzerner Neueste Nachrichten</i>

Une disparition, celle du *Berner Tagblatt* dont le tirage n'a pas augmenté dans la même proportion que les autres journaux (8^e rang en 1962).

Alors que 714 000 exemplaires des dix principaux journaux étaient vendus chaque jour en 1962, il y en avait 997 000 en 1971 (39,51 % d'augmentation). A eux seuls les deux têtes de liste vendent 457 000 exemplaires (+ 202 000 = 61,57 %).

Pour les quatre quotidiens romands de cette liste, l'augmentation de tirage a été de 53 059 exemplaires (+ 22,6 %) pendant la période considérée.

En espérant que le vingtième *DP-hebdo* vous manquera cruellement pendant sept jours...

NB. Une interruption à ne pas mettre sur le compte du manque d'arguments contre l'exportations d'armes !

L'extrême-gauche fribourgeoise des balbutiements à la Ligue marxiste révolutionnaire

Les derniers remous à Romont et cette affaire controversée des « capucins révolutionnaires », signataires du manifeste des 32, dénoncés par la bourgeoisie du lieu, imposent une revue de l'extrême-gauche fribourgeoise.

Au début était l'ASU (Action syndicale universitaire). Très tôt dépassée par la vague de fond de mai 68, l'ASU disparaît pour faire place au Mouvement de libération (ML) dont l'action reste concentrée sur l'Université de Fribourg. Son rayonnement atteint pourtant le Collège Saint-Michel, par l'intermédiaire du MP (Mouvement progressiste).

En 1969, le MSR¹, resté dans toutes les mémoires pour la part prépondérante qu'il prit aux événements du 30 novembre à l'Uni (pour la première fois, des drapeaux rouges et noirs font leur entrée dans la solennelle Aula Magna) naît des cendres du ML, appuyé par le Movimento Giovantù Progressista (MGP).

1 Mouvement socialiste révolutionnaire.

Une scission du MSR donne naissance en 1970 au GOU, Groupe d'opposition universitaire (« J'aimais tes rides, charmant Euclide, les GOU sont entrés dans l'Uni »), qui, renforcé par les jeunesses socialistes, va constituer l'armature du CSP (Comité de soutien au peuple palestinien).

La Ligue marxiste révolutionnaire apparaît au début 1971. Elle est constituée, au départ, des membres du GOU entrés au Comité de soutien du peuple palestinien et d'une importante dissidence au sein des jeunesses socialistes de la ville de Fribourg, d'une partie des militants du MSR, les autres formant le mouvement Lutte prolétaire (LP) de tendance mao-spon-tex, qui disparaît quelques mois après sa constitution.

Viennent encore grossir les rangs de la Ligue marxiste des membres du MSA (Mouvement socialiste autonome), lui-même issu des jeunesses socialistes du district de la Glâne, des

JRC (Jeunesse rurale catholique) et du ROC (Rassemblement des objecteurs de conscience, tendance anticapitaliste et révolutionnaire).

Depuis son apparition au début 1971, la Ligue marxiste révolutionnaire apparaît comme le mouvement d'extrême-gauche le plus important et le plus solidement implanté à Fribourg. Si le nombre de ses adhérents est tenu secret, on sait par contre que la LMR compte à l'heure actuelle une cellule et qu'elle est en voie d'en constituer une deuxième. Son organisation est semblable à celle des autres sections de Suisse romande : réunion de sympathisants, formation de stagiaires par le CRL (Cercle Rosa Luxembourg), formation de cadres révolutionnaires. Ses secteurs d'intervention sont par contre propres à la situation fribourgeoise : la priorité est donnée au travail en milieu ouvrier et dans le scolaire secondaire supérieur.

Un choix stratégique a été fait pour la métallurgie. Les principales usines qui constituent le champ d'action de la LMR sont : Condensateurs SA-Metar, Boxal-Fribourg et Boxal-Belfaux, Sarina et Polytype. Ainsi, la LMR,

COURRIER

Une leçon de morale d'Ernest Mandel

Nous avons consacré quinze lignes (DP 181) à la Deutsche National-Zeitung et à l'interview accordée à ce journal par un des leaders de la IV^e Internationale, Ernest Mandel, qui répond :

Citoyens,

Je vous prie de signaler ceci à vos lecteurs :

1. Je n'ai pas accordé d'interview à la *Deutsche National-Zeitung*. J'ai répondu à des questions posées au téléphone, comme je l'ai fait sans mâcher mes mots, à des dizaines d'interlocuteurs qui

m'ont importuné au lendemain de mon expulsion de la R.F.A.

2. Cette expulsion a pour but de limiter mes possibilités de défendre le marxisme en Allemagne occidentale. Dans ces conditions, j'ai riposté en utilisant toutes les tribunes offertes — celles de la radio-télévision ouest-allemande, des hebdomadaires *Der Spiegel*, *Die Zeit* et *Berliner Stimme* (organe du SPD de Berlin-Ouest), et de la *Frankfurter Rundschau* et aussi de la *Wirtschaftswoche* — pour défendre la cause du socialisme révolutionnaire et faire de la propagande pour mes idées. J'ai démontré, ce faisant, qu'on ne peut combattre des idées avec des interdictions administratives, que ces méthodes finissent par

donner à ces idées une résonance encore plus large et qu'elles sont politiquement inefficaces, se réduisant à des mesures de vexations et de restrictions des libertés individuelles. La démonstration a été couronnée de succès.

3. Contrairement à ce que vous insinuez, la *Deutsche National-Zeitung* ne m'approuve pas mais me traîne dans la boue. Elle approuve par contre pleinement les mesures prises par le gouvernement Brandt-Genscher à mon égard. S'il y a donc connivence, il faut la chercher où elle se manifeste.

4. Au lieu de me prendre à partie avec des insinuations mesquines, vous auriez mieux fait de suivre l'exemple de nombreux dirigeants sociaux-

à l'origine totalement extra-ouvrière, commence à pénétrer à l'intérieur des entreprises : noyautage de syndicats, association des ouvriers à la confection des tracts : « Brèche-usine-Fribourg » (les mêmes pour toutes les entreprises) ou « Brèche-usine-spécial » (spécialement conçus pour telle ou telle entreprise).

Le travail des jeunes est intense : la LMR a conclu un accord de collaboration avec le cercle Graccus, organisateur des principales manifestations qui eurent pour cadre le Collège Saint-Michel. Elle a établi de nombreux contacts avec le mouvement des apprentis, participé aux manifestations pour la Maison des jeunes, a mis sur pied, en collaboration avec d'autres mouvements, une action contre l'implantation de l'armée dans le village de Belfaux, a organisé des meetings sur le Vietnam et l'Irlande.

Fait important à relever, la Ligue n'intervient pas pour l'instant à l'Université : elle a tiré les leçons des mauvaises expériences des groupes extrémistes précédents à l'Uni. Lors des affaires Pianca (assistant de la Faculté des lettres

congédié) et Pfürtner (la nouvelle morale sexuelle de l'Eglise), la LMR n'est pas apparue directement.

Les atouts de l'extrême-gauche fribourgeoise : 1. L'accession du parti socialiste aux responsabilités gouvernementales : depuis les récentes élections au Conseil d'Etat fribourgeois qui ont été marquées par le succès retentissant de Jean Riesen et Denis Clerc, les gauchistes, en l'absence du POP, sont les seuls à pouvoir revendiquer une opposition totale, sans compromissions parlementaires ou gouvernementales. Cet avantage n'est pas négligeable pour le nombre toujours croissant de personnes qui pensent qu'un parti partageant des responsabilités gouvernementales perd de son originalité et de sa virulence pour épouser la raison d'Etat et suivre l'intérêt supérieur de la nation — respectivement du canton.

2. On a beaucoup épilogué (voir notamment Albert Camus et Roger Garaudy) sur la parenté des utopies marxiste et chrétienne. Fribourg, pays catholique s'il en est, a fortement marqué la mentalité de ses habitants. Derrière les oppositions de surface qui divisent gauchis-

tes et chrétiens se retrouvent des tendances communes : esprit d'orthodoxie, tendance à l'universalisme, formation de névroses à surmonter par la religion et la révolution, etc., qui constituent un excellent terrain pour la propagation des idéologies gauchistes. Cette communauté d'esprit se concrétise dans les faits par les nombreux rapprochements qu'opèrent les gauchistes et les mouvements d'obédience chrétienne (JOC, JEC) lors d'actions communes : contre l'implantation de l'armée à Belfaux, etc. Elle se traduit aussi par la radicalisation de nombreux catholiques pour qui les textes évangéliques contiennent un ferment révolutionnaire, pour qui aussi sauver son âme et changer le monde constitue une seule et même démarche. Côte à côte et de plus en plus nombreux, ils attendent la résurrection de la chair et la parousie du christ prolétarien.

3. Une jeunesse (les apprentis, les collégiens, les étudiants, les jeunes ouvriers) de plus en plus portée, même sans être politisée, à déceler derrière la nature des choses (Die Natur der Sache, « ainsi le veut la nature humaine », etc.) derrière les mythes bourgeois, l'influence des conditions historiques et économiques.

démocrates et syndicalistes ouest-allemands et européens qui, quelles que puissent être leurs divergences avec mes convictions politiques, ont compris que la répression déclenchée contre des socialistes révolutionnaires risque de s'étendre graduellement à l'ensemble du mouvement ouvrier, et qui ont pour cette raison protesté avec véhémence contre les mesures anti-démocratiques prises à mon égard en R.F.A. et ailleurs. La liberté du mouvement ouvrier est indivisible ; la défense de toutes ses tendances en butte à la répression devrait être un devoir élémentaire de tous ceux qui ont tiré les leçons des événements tragiques des dernières décennies.

Salutations révolutionnaires, Ernest Mandel.

Peu convaincant

1. Les précisions d'Ernest Mandel nous confirment dans l'idée qu'il n'avait nul besoin de la tribune supplémentaire de l'ancienne Soldaten Zeitung pour répandre ses idées en R.F.A. L'ambiguïté de son initiative subsiste donc. Qu'il s'agisse d'une conversation téléphonique ne modifie pas notre opinion à cet égard : ancien journaliste, Ernest Mandel sait à quoi il s'expose lorsqu'il accepte de s'entretenir longuement avec le représentant d'un journal.

2. Si défendre toutes les tendances du mouvement ouvrier est un « devoir élémentaire », celui-ci n'a pas encore été assimilé par les camarades

suisses romands de Mandel qui jettent l'anathème sur toute la gauche et l'extrême-gauche à longueur de colonnes dans La Brèche. C'est la fable de la paille et la poutre.

3. Pour mémoire, signalons que la protestation contre l'interdiction de parole de Mandel en Suisse a rencontré l'approbation (publique pour certains) de nombre de collaborateurs de DP.

4. A tout hasard, nous précisons que nous ne tenons pas cette missive qu'Ernest Mandel a adressée à Domaine Public pour une interview au sens propre du terme.

DP.

Centre de loisirs de Meyrin: la subversion existe elle est cataloguée

Avril 1972 : le Conseil administratif de la ville de Genève suspend ses subventions au Centre de loisirs de la Jonction et dénonce au 31 décembre la convention conclue entre la ville de Genève et le Comité de gestion du Centre. Motifs : le Centre viole la loi cantonale, les règlements municipaux et la convention relatifs à la neutralité politique et confessionnelle de toutes les activités subventionnées.

Juin 1972 : le Centre des loisirs de Meyrin organise une quinzaine culturelle. Deux jours avant le début des manifestations, le maire de Meyrin informe par lettre recommandée le Président du comité de gestion du Centre que le Conseil administratif interdit cette semaine culturelle.

La plupart des Centres urbains de loisirs ont été mis en question durant ces trois dernières années. Sont-ils trop politisés, deviennent-ils des centres de subversion, ou les autorités auraient-elles peur de certains jeunes ?

D'un village à la cité-satellite

En 1960, la commune frontalière de Meyrin compte 3200 habitants, groupés surtout à Meyrin-village et Cointrin, et ses lieux-dits sont évocateurs : la Maladière, la Solitude, aux Italies, la Californie. Mais l'aéroport international s'agrandit; le CERN s'implante, une cité-satellite, la première de Suisse, s'édifie; les baraquements pour saisonniers se multiplient : en 1972, la population dépasse 16 000 habitants, dont environ 52 % d'étrangers sans droits politiques, et 12 % de Genevois, les Confédérés constituant le reste.

Les élections de 1971 au Conseil municipal sont très serrées : l'Entente nationale (radicaux, libéraux et intérêts communaux) obtient 13 sièges, le centre-gauche (démocrates-chrétiens, socialistes

et entente ouvrière) 12. Quant aux trois sièges du Conseil administratif, ils sont tous occupés par l'Entente nationale. Dès lors, chaque séance, des tensions apparaissent au Conseil municipal; à la mairie, un certain malaise est public.

Du Centre de loisirs à la Maison Vaudagne

En 1964, dans un pavillon scolaire du village de Meyrin, un Centre de loisirs est créé par « une association sans but lucratif, confessionnellement et politiquement neutre, dotée de la personnalité juridique ». Dans les statuts, il est mentionné que l'association « utilise au maximum les locaux mis à sa disposition en tenant compte des besoins de la population locale dans son ensemble, et non seulement des adultes ».

Un nouveau bâtiment est inauguré, en 1969, avenue Vaudagne : une vieille maison de campagne, en partie rénovée, est mise à la disposition de l'association par les autorités de Meyrin. Les activités se multiplient; pour les enfants, les adolescents, les adultes, toute la population. C'est ainsi que plusieurs groupes se rassemblent dans les locaux du Centre : travailleurs immigrés (cours de français gratuits), association de parents d'élèves, comité d'animation de Meyrin (qui est à l'origine d'un projet de Centre médico-social), association de locataires de Meyrin, etc.

Au printemps 1972, l'Assemblée générale du Centre (environ 120 inscrits), qui représente la population et les diverses associations, approuve la nouvelle appellation, Maison de Vaudagne, Centre de loisirs, et la délégation de deux représentants des autorités communales au Comité de gestion. Formé de 16 membres élus par l'Assemblée générale, reflet de la population meyrinoise puisque la proportion d'étrangers y est sensiblement la même que dans la commune, le Comité de gestion emploie deux animateurs chargés de révéler et de coordonner les activités; il est responsable du Centre devant les autorités.

Centre de loisirs, c'est la loi de 1958, Maison Vaudagne, c'est la réalité de 1972 : un lieu de rencontre pour tous, de loisirs et d'activités so-

ciales, culturelles et civiques, un centre de communication et d'échanges, de réflexion et d'expression sur la vie quotidienne et les problèmes de la communauté locale.

Au mois d'avril, le Comité de gestion du Centre décide d'organiser une quinzaine culturelle pour toute la population, avec des manifestations qui entrent pour la plupart dans le cadre des activités normales du Centre, et pour lesquelles des autorisations ont été demandées au début de l'année.

Le 3 juin, 5000 exemplaires du journal « Meyrin-Forum » sont distribués dans les boîtes à lettres. Le programme comprend des représentations de marionnettes, des films, de la musique, des pièces de théâtre, une fête populaire. Et puis des débats sur les problèmes de la cité : « Une année après les élections, débat avec les partis politiques; discussion sur les problèmes du logement, par l'association de locataires de Meyrin; débats sur le problème des travailleurs étrangers, sur l'Ecole moderne, sur l'enseignement au Cycle d'orientation, sur la vie des adolescents », etc.

Quinzaine culturelle interdite

Deux jours avant l'ouverture de la quinzaine, interdiction. Le Conseil administratif invoque des motifs de sécurité, installations électriques et portes de secours insuffisants; de principe, les autorisations de police n'ont pas été demandées; de compétence, enfin, le Centre de loisirs n'est pas habilité à organiser des manifestations pour les adultes. Dans sa réponse au Conseil administratif, M. Serge Rossetti, électrotechnicien et président du Comité de gestion, observe que les arguments techniques sont insuffisants, que les vrais problèmes sont la raison d'être et les buts d'un Centre de loisirs.

A la suite de ces événements, deux députés interviennent au Grand Conseil au sujet du rôle et des structures de gestion des Centres de loisirs, le Conseil d'Etat étant invité à étudier et préciser un certain nombre de points.

A Meyrin, deux réunions extraordinaires du Conseil municipal. A la première, le centre-gauche

obtient la majorité sur le projet d'un Centre médico-social que le comité d'animation de Meyrin avait lancé, et sur une résolution demandant une enquête sur le malaise régnant à la mairie. A la deuxième séance, l'affaire du Centre de loisirs a été renvoyée à deux commissions : celle des bâtiments pour l'état technique des lieux, celle des sports et loisirs pour les problèmes de fond.

Conclusion provisoire : il est certain que la loi de 1958 sur les centres de loisirs, qui réservait les dits centres aux mineurs dès l'âge scolaire et interdisait toutes activités politiques et religieuses, est aujourd'hui périmée. Cette évolution de la notion même de loisirs et de culture, du rôle des Centres de loisirs dans la nouvelle société urbaine en voie de développement, a été consacrée dans une certaine mesure par les déclarations du Conseil d'Etat : « Le fait de discuter de sujets politiques ou religieux ne constitue pas en soi une violation du règlement cantonal », « interdire les sujets politiques ou religieux serait une aberration » (mémoire 1970, page 3167).

L'expérience de Meyrin est exemplaire à cet égard; il reste à voir plus loin.

VAUD

Détournement des enquêtes d'opinion

La Société suisse de sociologie, par son secrétariat, vient d'élever une protestation contre l'abus des enquêtes d'opinion. Des représentants de toute nature, lorsqu'ils font du porte à porte, trouvent plus élégant de se parer d'un titre sociologique que de s'annoncer comme démarcheur. Soit. Autrefois ils mettaient un pied sur le seuil pour empêcher qu'on ne referme la porte à leur nez. Le prestige de la sociologie (il faut croire qu'il existe quand même !) permet désormais

d'obtenir le même effet : le titre d'un sociologue vaut le pied d'un colporteur. C'est un abus. D'où la protestation. Légitime.

Mais le grand commerce en prend lui aussi à son aise, à la mesure de sa taille.

C'est ainsi qu'une enquête vient de révéler que les Lausannois aimeraient pouvoir faire leurs achats le soir.

Cette enquête a été rendue publique à grand renfort de publicité rédactionnelle. Grands magasins, gros annonceurs : la grande presse n'a donc pas ménagé les gros titres. Et même, alors que les journaux du matin avaient déjà consacré l'événement en le portant à l'affichette, « 24 Heures-Feuille d'Avis », contrairement à l'a b c du métier qui veut qu'on ne répète pas des nouvelles défraîchies, a remis ça, en affichette de son édition de midi.

Les enquêtes d'opinion, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, ne correspondent pas aux règles du métier.

Il n'est pas précisé en général la manière exacte dont la question a été posée. Et à supposer que la question soit claire, simple et dépourvue d'équivoques, elle peut n'éclairer, et c'est le plus souvent le cas, qu'un aspect d'un problème. C'est ainsi que beaucoup de citoyens peuvent souhaiter faire des achats le soir, mais pas au détriment des conditions de travail du personnel. Bref, les questions pèchent le plus souvent par omission. Les enquêtes restent propriété du payeur. Elles sont rendues publiques quant à leur résultat, mais l'accès au dossier même de l'enquête demeure interdit. Aucun contrôle professionnel n'est donc possible.

Le fait même que l'enquête est commandée enlève tout sérieux scientifique. On peut admettre que les maisons spécialisées travaillent, si elles ont une réputation à défendre, avec sérieux. Mais à supposer que le résultat ne corresponde pas à l'attente, il va de soi que les commanditaires ne s'en vanteront pas et enterreront l'affaire.

Dans un jeu normalement réglé, la question devrait, préalablement, être déposée et l'engagement

pris de publier le résultat du dépouillement quoi qu'il puisse en coûter.

Les règles professionnelles semblent donc en la matière faciles à définir : contrôle du libellé de la question, qui ne doit pas pécher par omission; ouverture à fin de contrôle de l'ensemble du dossier d'enquête; dépôt préalable de la question et publication obligatoire du résultat.

La presse, la radio et la TV devraient refuser d'informer sur des résultats d'enquêtes ne répondant pas aux conditions ci-dessus.

Car dans un métier où la déontologie se porte en écharpe et où fleurissent les chartes, il est peu plaisant de voir qu'on réserve les gros titres aux enquêtes commerciales de Carrefour, Migros, Innovation et consorts.

BERNE

Réflexions d'un débutant

Le Conseil de ville (Stadtrat) est le législatif de la ville de Berne. Formé de 80 membres, il se réunit, en principe, tous les quinze jours, le jeudi, à 17 heures. Les dernières élections ont eu lieu en décembre 1971. Depuis lors, six mois ont passé. Le quotidien Der Bund, de tendance radicale, a demandé à un jeune élu, de cette tendance, de faire connaître les réflexions d'un débutant. Elles sont très critiques et portent notamment sur la difficulté qu'il y a de se faire entendre. En conclusion, il définit comme suit le rôle des jeunes au Conseil de ville : « Ecouter, apprendre (c'est ainsi que je me suis rendu compte, par exemple, de la complexité de l'administration communale ; chapeau, elle fonctionne !), et poser des questions, naïves, un peu folles, que les routiniers de la politique n'osent plus poser. C'est seulement après la séance que ces routiniers se permettent de dire : « Dans le fond, tu avais raison ».

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La mère des réfugiés ou le chef de la Police fédérale

M^{me} Gertrud Kurz-Hohl vient de mourir. On l'avait surnommée « la mère des réfugiés » (Flüchtlingsmutter). Née en 1890, dans le canton d'Appenzell, elle était venue s'établir à Berne en 1912, avec son mari qui fut par la suite directeur du gymnase.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, elle avait créé une œuvre de secours en faveur des réfugiés politiques des pays les plus divers. Au cours d'innombrables conférences, elle ne s'est pas lassée de faire appel tant à la population qu'aux autorités pour que soit promue une politique plus généreuse en matière de droit d'asile, cependant qu'un grand nombre d'apatrides et de persécutés trouvaient auprès d'elle une aide tant matérielle que spirituelle. Après la guerre, elle développa encore son œuvre, le « Christliche Friedensdienst », s'atta-

chant non seulement à secourir les victimes de persécutions politiques, mais encore les pays en voie de développement et plus particulièrement la jeunesse.

En 1958, la Faculté de théologie de l'Université de Zurich lui avait décerné le titre de docteur honoris causa, et en 1965, la reine Juliana des Pays-Bas lui remettait le Prix Albert-Schweizer...

... Somme toute, j'inclinerais à me sentir plus de sympathie pour M^{me} Kurz que pour le Dr Rothmund, le chef de la Police fédérale, qui refusa la nationalité suisse à Paul Klee, et le droit d'asile à de nombreux Juifs. J'inclinerais même à voir en elle l'une des raisons que j'ai de tenir à ce pays. Car enfin qu'avons-nous de commun avec un Appenzellois, un Uranais, qui ne parlent pas la même langue que nous, n'ont pas forcément la même religion, n'ont pas connu le même passé, etc.? Rien, sinon peut-être quelques idées à promouvoir : tolérance, hospitalité, renoncement progressif à la violence... A vous de compléter !

J.C.

M. Bonvin fait savoir qu'il est navré

Les étrangers ne peuvent plus placer leur argent en valeurs immobilières suisses. Décision brutale. En Valais où la vente d'appartements est devenue une industrie, le coup d'arrêt est durement ressenti. Un certain émoi n'a donc rien qui étonne. M. Bonvin a tenu à ce qu'on sache que, en ce qui le concerne, il était navré. C'est ce que répètent les officiels valaisans. Où donc le dogme de la collégialité ?

Quant au chagrin de M. Bonvin, on le comprendrait mieux s'il lui était arrivé de se dire une fois navré du massacre de son pays. Car pour une ou

deux stations bien conçues (comme Anzère, par exemple), quel saccage ailleurs. Ici, avec la complaisance d'entrepreneurs, gros bonnets de la commune. Là, avec celle d'un notaire, président, qui lie son étude privée et les affaires communales à un point tel qu'on se demande comment le Conseil d'Etat a pu fermer les yeux.

Où donc des mesures d'aménagement du territoire ? Le conseiller d'Etat von Roten s'intéresse aux routes, pas au plan de zones, hélas !

Et M. Bonvin, malgré la plaie non cicatrisée de la Piste de l'Ours, malgré le scandale de l'emplacement de Thyon 2000, continue à bénir par sa présence et ses homélies toute inauguration. Aujourd'hui il est navré. Que n'a-t-il sorti son mouchoir plus tôt ?

Augmentation des impôts fédéraux ?

La Commission des finances du Conseil national, que préside le radical vaudois Debétaz, a exprimé le vœu que le Conseil fédéral augmente de 10 % les impôts directs et indirects réservés à la Confédération, conformément aux dispositions de la Constitution qui laissent au parlement cette marge de manœuvre.

Justification : ne pas tolérer un déficit en période d'inflation, mais prévoir au contraire un important bénéfice.

Tout cela est bien sommaire.

D'abord, dans notre pays où l'impôt n'est pas retenu à la source, la hausse n'a pas d'effet conjoncturel immédiat. Quant à l'augmentation de l'impôt sur le chiffre d'affaires, elle est répercutée sur le coût de la vie. D'où un effet inflationniste amplificateur.

Sommaire et téléguilé

Cela est donc sommaire et répond plus aux vœux de l'administration fédérale qu'à une analyse de la situation. On est dans le téléguilé !

Que dans tous les parlements du monde, les commissions de gestion se fassent l'écho des désirs de certains chefs de service, c'est dans les habitudes. Mais les commissions des finances savent avoir plus de hauteur de vues. Dommage qu'aujourd'hui la Commission du Conseil national accepte de jouer ce rôle de : fais-moi la courte échelle.

Une fois de plus, il faut rappeler que le problème numéro un est celui de la situation financière des Cantons chargés des investissements les plus lourds. Verra-t-on la Confédération réaliser d'importants bonis quand les Cantons s'endettent ? De surcroît toute hausse de l'impôt fédéral direct paralyse les Cantons dans leurs efforts d'aggraver la charge fiscale sur le haut.

Tout cela, M. Debétaz est placé pour le savoir et les membres de sa commission aussi. Alors ?